



## Liste des délibérations

Conseil Municipal du 22 juin 2023

Nombre de Conseillers : En exercice : 27, Quorum : 14, Présents : 18, Absents représentés : 3, Absents : 6

Date de la convocation : 16 juin 2023

Le Conseil municipal s'est réuni le vingt-deux juin deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Nicolas BRÉMOND, Maire.

Présents : Mmes, MM., Christiane MERLE, Joël BLANC, Gaëlle CARLOT-REBEC, Eric GEROLIN, Marie-Thérèse VANNIER, Christophe VERCOUTRE, Nathalie LOUIS, Alain LEFEVRE, Adjoint.

Mmes, MM., Jean-Pierre REVEL, Leïla BELFITAH, Sabine LACAN, Bérangère CHAPON, Véronique LEFORT, Stéphanie GOMES, Sébastien MICHEL, Catherine MICHEL, Yves MANCER.

Absents ayant donné pouvoir :

Renée MICHEL, Conseillère Municipale, pouvoir à Marie-Thérèse VANNIER, Adjointe  
Céline FARRO, Conseillère Municipale, pouvoir à Christiane MERLE, Adjointe  
Julien DRIDI, Conseiller Municipal, pouvoir à Yves MANCER, Conseiller Municipal

Absents : Fabrice AUJOGUE, Nathalie COTTET, Adrien GAMERRE, Damien BLANCHARD, Jean-François NICOLAS, Jean-Christophe MOREAU, Conseillers Municipaux

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Christiane MERLE

Numéro	Objet de la délibération	Résultat du Vote		
		Pour	Contre	Abst.
23 05 01	Désignation d'un secrétaire de séance	Unanimité		
23 05 02	Approbation de la séance précédente	18		3 C. Michel Y. Mancer J. Dridi
23 05 03	Réalisation d'un contrat de prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de la reconstruction et l'extension de la station d'épuration	Unanimité		

# Compte rendu des décisions prises par délégation du Conseil Municipal

Le Maire, conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, rend compte au Conseil Municipal de ses décisions prises par délégation du Conseil selon délibérations 20 06 03 du 17 juillet 2020 et 20 09 03 du 15 octobre 2020 :

- **Décision 13/2023 du 30 mai 2023** : Contrat relatif à l'organisation d'une manifestation culturelle au sein de l'Église de Rians
  - ✓ Attributaire : CHORAL EVENTS ASSOCIATION
  - ✓ Durée : 1 journée, le 07 juillet 2023 à partir de 21h00
  - ✓ Montant de la prestation : 1 000,00 € HT, soit 1 080,00 € TTC (TVA 8%)
- **Décision 14/2023 du 31 mai 2023** : Attribution de l'accord-cadre à lot unique à bons de commandes multi-attributaires passé selon la procédure adaptée : Entretien du cimetière de commune de Rians
  - ✓ Titulaires du lot : ANDRÉ NATURE ET JARDIN
  - ✓ Durée : 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023, renouvelable 3 fois par tacite reconduction (date de fin, périodes de reconduction comprises 31 mai 2027),
  - ✓ Montant minimum de l'accord-cadre (tous titulaires confondus) : 3 000,00 € HT par an
  - ✓ Montant maximum de l'accord-cadre (tous titulaires confondus) : 12 000,00 € HT par an
- **Décision 15/2023 du 02 juin 2023** : Avenant n°2 au contrat d'entretien et de service « Tranquillité défibrillateur »
  - ✓ Objet de l'avenant : acquisition d'un défibrillateur supplémentaire (passage de 4 à 5)
  - ✓ Titulaire : PREVIMED
  - ✓ Impact financier annuel : + 120,00 € HT par an (passage de 480,00 € HT à 600,00 € HT, soit 720,00 € TTC)

## QUESTIONS DIVERSES

Séance levée à 19 h 38.

La Secrétaire de Séance,



Christiane **MERLE**

Le Maire,



Nicolas **BRÉMOND**